



Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche - CNESER

Election par vote électronique simplifié,
du lundi 12 au jeudi 15 juin 2023,
à l'urne ou par correspondance pour certains établissements



Le CNESER, instance placée directement auprès de la ministre, est chargé de donner son avis sur l'ensemble des questions touchant directement aux missions des établissements publics de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le CNESER est consulté sur les points intéressants aussi bien la vie quotidienne dans les établissements que les grandes orientations prises en matière de politique pour l'enseignement supérieur et la recherche. Il a donc une influence directe sur les conditions de travail et sur les carrières des personnels !

LE CNESER DONNE NOTAMMENT SON AVIS SUR :

- Les stratégies nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- La répartition des emplois et des moyens entre les différents établissements ;
- Les projets de réformes relatives à l'emploi scientifique ;
- Les projets de réformes concernant l'organisation de la recherche ;
- La création, la suppression ou le regroupement d'établissements ou de composantes ;
- Le cadre national des formations, la liste des diplômes nationaux ainsi que les modalités et demandes d'accréditation ;
- La liste et la carte des formations supérieures et de la recherche ;
- Les orientations générales des contrats pluriannuels des établissements ;
- La mise en œuvre des conventions passées entre les établissements et les entreprises pour la mise à disposition de locaux, d'équipements et de matériel ;
- Les bilans établis par l'État, à destination des institutions européennes, sur la mise en œuvre des stratégies européennes d'enseignement supérieur et de recherche.

Le CNESER, c'est à dire vos représentantes et représentants, peut aussi faire toutes propositions sur les mesures à prendre pour améliorer le fonctionnement des établissements.

LE CNESER EST AUSSI UNE INSTANCE DISCIPLINAIRE

Le CNESER est une véritable juridiction qui statue sur les décisions disciplinaires prises par les instances de nos établissements envers des enseignants, enseignants-chercheurs et étudiants. Il peut donc sanctionner, notamment, des comportements inappropriés à l'égard des personnels (injures, coups, harcèlement, violences sexistes et sexuelles, etc.).

Cette élection se déroulera du lundi 12 au jeudi 15 juin 2023

**Le CNESER est une instance majeure pour la défense de vos intérêts
VOTEZ pour la liste SnpTES-UNSA !**

POURQUOI LE SNPTES-UNSA MÉRITE-T-IL VOTRE CONFIANCE ?

Le SNPTES-UNSA défend l'ensemble des personnels de nos établissements. Il s'appuie, pour cela, sur une démarche syndicale de terrain rigoureuse, sans dogmatisme aucun, qui a toujours le souci de proposer, la volonté de négocier, mais aussi la force de s'opposer au Ministère, aux directions d'établissement chaque fois que nécessaire !

Les représentantes et représentants du SNPTES-UNSA défendent un grand service public de l'enseignement supérieur et de la recherche. Seul un investissement budgétaire massif nous permettra d'affronter les enjeux sociétaux et économiques tels que : l'emploi, l'environnement, l'énergie, la santé, les défis des progrès technologiques, etc.

Le SNPTES-UNSA sera vigilant à la place de la documentation dans son analyse des contrats pluriannuels des établissements.

Le SNPTES-UNSA souhaite promouvoir une véritable attractivité des métiers des bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche.

ENSEMBLE OPPOSONS-NOUS :

- au fait que des postes de direction de service documentaire puissent échapper aux conservateurs ;
- à la baisse récurrente des crédits des établissements dédiés à la documentation ;
- aux modèles économiques de certains éditeurs nuisant à la pluralité des ressources ;
- aux suppressions de postes et à la précarisation de l'emploi ;
- au modèle actuel de gestion des carrières et des mobilités n'associant plus les représentants des personnels ;
- au temps passé à chercher des financements ou à répondre à un tas d'injonctions bureaucratiques au détriment du service aux usagers ;
- aux mobilités imposées par les regroupements et les restructurations des établissements et des services ;
- à la mise en concurrence des personnels entre eux ;
- à certains outils de gestion aussi inappropriés que complexes.

ENSEMBLE REVENDIQUONS :

- une meilleure reconnaissance des corps et fonctions des métiers de la filière bibliothèque ;
- les moyens humains, matériels et financiers pour un service public de qualité présent sur l'ensemble des territoires, afin de relever le défi de la transformation de la pédagogie, de la recherche et de la transition climatique ;
- une équité entre les établissements ;
- l'amélioration de nos conditions de travail, et de l'équilibre avec la vie personnelle ;
- de meilleurs déroulements de carrière, en rendant plus accessible les mobilités fonctionnelles et ascensionnelles ;
- une revalorisation des rémunérations passant pour les conservateurs par la création d'un corps unique, à l'image des conservateurs du patrimoine ;
- l'accès à une formation continue adaptée aux attentes des personnels.

Cette élection se déroulera du lundi 12 au jeudi 15 juin 2023

**Le CNESER est une instance majeure pour la défense de vos intérêts
VOTEZ pour la liste SNPTES-UNSA !**